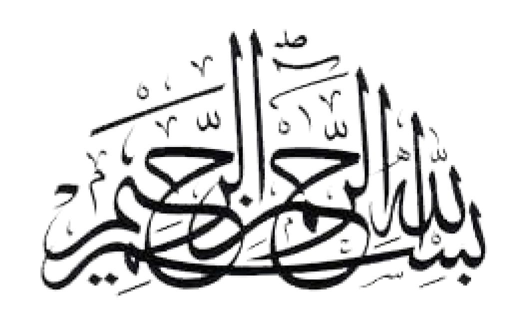




Présente

la retranscription écrite de l'audio :

" *Ceux qui se revendiquent de la jâmiya (As-salafiya) sont en réalité dans le chapitre de la foi, des Jahmit* "

du shaykh mouhadîth Soulaymân Al 'Ulwân.
- Qu'Allah le préserve -

{Dis: Voici ma voie, j'appelle les gens à [la religion] d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Allah! Et je ne suis point du nombre des associateurs.}

[Sourate Youssouf ~ V108]

Sa'îd ibn Al-khoudrî -qu'Allah l'agrée- a rapporté la parole du prophète salla Allahou 3alayhi wa sallam : "**Que celui d'entre vous qui voit une chose blamâble la change.** " Il y a une histoire à ce hadith.

Marwân ibn-al-hakam le jour de la célébration (îd) est monté sur la chair voulant avancer le prêche sur la prière, puisque lorsqu'il dirigeait la prière et entamait le prêche par la suite, les gens fuyaient ses prêches, tandis que l'écoute du prêche d'al-îd est une sounna par convergence et n'est donc pas obligatoire.

Il a donc voulu avancer le prêche sur la prière, afin de contraindre les gens à écouter ce qu'il avait à dire. Ce qui n'est pas une manière juste pour être entendu.

Lorsqu'il est monté sur la chair, un parmi les compagnons l'a tiré par son vêtement. Cet acte compte : la négation du blâmable, l'intervention physique (changer le blâmable par la main, donc par la force)... Comme dans le cas de ce prince qui avait désobéi à Allah et Son messager (qu'Allah prie sur lui et le salue) dans ses agissements.

Dans ce domaine, l'intérêt personnel est fortement considéré, et la corruption est engendrée. Les pieux prédécesseurs s'employaient à intervenir immédiatement pour supprimer le blâmable. Tandis que de nos jours, celui qui interdit le blâmable et ordonne le bien est systématiquement considéré comme désobéissant/insurgé contre les détenteurs de l'autorité, qui se servent de ce raccourci pour diaboliser certaines personnes aux yeux des gens.

Les pieux prédécesseurs se caractérisaient par le commandement du bien et l'interdiction du blâmable, car cette nation n'est préférable aux autres nations et ne s'est distinguée des autres nations que par le commandement du bien et l'interdiction du blâmable.
Et ce ci est un fondement chez les savants, qui soulignent et appliquent le commandement du bien et l'interdiction du blâmable, afin que reviennent à la raison ceux qui n'ont aucun bien auprès d'Allah élevé-Soit-Il.

L'imam Ahmad s'est distingué par sa position le jour de l'Épreuve, s'est également distingué Ibn-Thabît, An-Nawawi, Ibn 'Abd As-Salam, Salah Ad-dîn Al-Ayyoubî, qui est aussi ach'arite est s'est distingué par ses positions. Tandis que les contemporains ne se distinguent pas par leurs positions.

Pourquoi donc l'individu se prétend Salafî, il dit "je suis salafî", se vantant, alors qu'il ne suit en rien As-salafiya, s'accordant à tort l'appellation des Salafs, qu'Allah leur fasse miséricorde.

Donc l'essentiel de la réalité de l'affiliation aux salafs est de commander le convenable et d'interdire le blâmable, de se désavouer des ennemis d'Allah et ne pas dépendre d'eux. Car Allah dit : **"Et ne vous penchez pas vers les injustes, sinon le Feu vous atteindrait."**
Donc celui qui prétend se conformer à As-salafiya applique impérativement al-Qor'ân, ou alors il ment sur sa présomption. L'appelation As-salafiya n'a pas de fondement à la base, et est connue pour ce qu'on appelle "Jâmiya" qui est en réalité sur l'échelle de la foi "Jahmiya". C'est d'eux dont les salafs mettaient en garde contre leurs innovations et leur mal.

Quant au fait de se conformer aux salafs, cela est une obligation par consensus. C'est un point sur lequel convergent les savants. Mais les "Jâmiya" contemporains ne se conforment aux salafs en rien, ils nourrissent de la haine et font preuve de rudesse envers les savants, et éprouvent de la miséricorde pour les ennemis de la religion. Ils tentent actuellement de justifier toutes les sortes de crimes qui touchent la société, comme la mécréance, l'apostasie, les annulatifs de l'islam... Alors que le meilleur d'entre eux peine à lire correctement un verset du Qorân... ni n'arrive à le prononcer, et malgré cela tu le vois persister dans l'outrage des imams, et leur diffamation s'est propagée jusqu'à Ibn-Hajar, An-Nawawî et ibn-'Abd As-Salam, les qualifiant d'adjectifs abjectes.

Et en même temps, ils s'écartent du principe de la foi. Quant au fait que la parole peut-être considérée comme un acte, se rapporte à ce que rappelle Al-Ajurrî quant à la mécréance. Donc à partir d'où il faut suivre les salafs et converger sur cette problématique?
Et lorsqu'on a demandé à l'imam Ahmad qu'Allah lui fasse miséricorde quant à l'homme qui témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que Mohammad est Son messager, mais ne prie ni ne jeûne ni ne s'acquitte de l'aumône légale, ce qui en toute logique fait de lui un mécréant, et celui qui ne le rend pas mécréant est mécréant à son tour. C'est ce qui est rapporté des salafs qu'Allah leur fasse miséricorde. Les salafs convergent quant à la mécréance de celui qui délaisse la prière tandis que ceux de nos jours défendent celui qui délaisse la prière. Les salafs rendaient mécréant celui qui juge par autres que les lois d'Allah.

De nos jours, ils tentent de minimiser l'importance de cette problématique, comme si elle pourrait être un cas de jurisprudence. Ils défendent donc le gouverneur qui juge par autres que les lois d'Allah et approuvent l'application de ses lois. Ils minimisent la gravité de cette problématique et tentent de justifier, et commettent d'autres égarements dans leurs voies d'innovateurs égarés et déviants. leurs actes sont des innovations pour les salafs qu'Allah leur fasse miséricorde.

Les divergences entre eux et les salfs salih n'étaient pas des divergences de détails ou sur des question secondaires, mais bien des divergences dans le fondement de la foi.
05:39 Quant aux autres, Ibn-abi-Dou2ad et ceux de son groupe,ils ne tenaient pas les mêmes propos qe les Jâmiya contemporains, et malgré cela les pieux salfs les considéraient comme égarés et déviants de la sounna.

Ceux là en réalité dépassent de loin l'égarement d'ibn-abi Dou2ad et ses déviances.
Quant à la parole **" Que celui parmi vous qui voit le blâmable..."** Abou-Sa'îd a dit : " J'ai entendu le prophète - qu'Allah prie sur lui et le salue- dire : Que celui qui voit (dans le sens de constater, y compris pour l'aveugle qui ne voit pas mais peut constater), que celui qui voit (constate) un acte blâmable et trouve le moyen et la possibilité de le réprimander ou le changer. S'assure d'abord que l'acte en question est blâmable, doit ensuite le réprimander ou le changer (il n'a pas dit de le négliger ou de l'omettre) mais de le changer, et ce changement doit se faire même s'il concerne un gouverneur ou autre.

A chaque fois que l'un d'entre vous constate un acte blâmable il doit intervenir physiquement pour le changer s'il en a la possibilité et à condition que cette intervention n’engendre pas un blâmable plus grand.

Et de nos jours, celui qui intervient physiquement pour réprimander le blâmable (le change par la main) est considéré comme Khariji (dissident), et c'est auprès d'Allah qu'est le

recours. Et parmi leurs invraisemblances, le fait qu'ils disent de ceux qui se référent aux sources et au Qor'ân : " vous êtes comme les khawarij, ils ont des preuves tirées des textes, qu'ils ne comprennent pas...". Fin

Traduit par l'équipe Ansâr al haqq
1434/2013

Toutes les louanges sont à Allâh Seigneur des mondes. Et que la Salâh et le Salâm d'Allâh soit sur notre Prophète, sa famille, et ses compagnons.



ansar-alhaqq.net/forum/
ansar-alhaqq.net